

## RÉUNION DU 14 AVRIL 2025

Le 14 avril 2025, le Conseil Municipal de SAULCET s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, ouverte au public, sous la présidence de Carole KOLLER, Maire, et suite à la convocation du 4 avril 2025

Présents : BOUGARET Dominique, BREGOUGNON Michel, CABURET Danièle, KOLLER Carole, LANDOZ Irène, LUSTIERE Anthony, MODE Jean-Paul, RAY François, SADOT David.

Procurations : Mr EUGENE Ludwig donne procuration à Mme KOLLER Carole  
Mr FAVIER Sébastien donne procuration à Mr SADOT David  
Mme JALLET Solène donne procuration à Mr SADOT David  
Mme THOMAS PETIT Sabine donne procuration à Mr RAY François

Excusés : Mr EUGENE Ludwig, Mr FAVIER Sébastien, Mme JALLET Solène, Mme THOMAS PETIT Sabine

Absent(s) :

Secrétaire de séance :

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

2- Budget principal Commune – Vote des taux des impositions

<u>OBJET</u> : Budget Principal Commune - Vote des taux des impositions 2025 Réf : 250414-022
--

L'état 1259 a été transmis par le Trésorier Payeur Général et le Conseil Municipal met en évidence l'augmentation des bases d'imposition et, par conséquent, celle du produit à taux constants.

Par délibération du 19 mars 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts :

Taxe Foncière – bâti (TFB) : 33.31 %

Taxe Foncière – non bâti (TFNB) : 30,24 %

Taxe habitation sur résidence secondaire (THRS) : 11.20 %

Afin d'équilibrer notre budget car nos dépenses de fonctionnement augmentent trop par rapport à nos recettes, il est proposé de modifier les taux d'impositions comme suit :

Taxe Foncière – bâti (TFB) : 34.70 %

Taxe Foncière – non bâti (TFNB) : 31.50%

Taxe habitation sur résidence secondaire (THRS) : 11.67%

---

***Le conseil municipal valide à 10 voix pour, 3 voix contre, 0 voix abstention,***

**VALIDE** la modification des taux des taxes pour l'année 2025

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 3- Budget principal Commune – Vote du budget primitif 2025

**OBJET** : Budget Principal Commune - Vote du Budget Primitif 2025

Réf : 250414-023

Cette année, le budget sera voté uniquement par chapitre

Le conseil municipal examine le B.P. 2025 du budget principal Commune présenté par Mme le Maire.

#### **Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :**

- en recettes et en dépenses à **496 161.83 €**

#### **Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :**

en recettes à 366 063.89 € (dont 67 561.99 € de Reste à réaliser)

en dépenses à 366 063.89 € (dont 91 167.60 € de Reste à réaliser)

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

- **approuve** la section de fonctionnement **pour les dépenses**  
13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention  
**pour les recettes**  
13 voix pour, 0 contre et 0 voix abstention
- **approuve** la section d'investissement **pour les dépenses**  
13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention  
**pour les recettes**  
13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention

#### **Renseignements complémentaires**

Madame le Maire informe l'ensemble de l'équipe municipale, que l'agent technique de la commune refuse de procéder au fauchage des accotements et des chemins communaux avec le tracteur et son broyeur.

Ce dernier prétextant des lois concernant des dates pour le fauchage.

Madame le Maire précise qu'il n'y a aucune loi qui régit ce dît fauchage, seules les haies sont soumises à réglementations. Un courrier lui a été adressé afin de réaliser ces missions de fauchage.

Levée de séance à 19h27

